

**PROGRAMME LOCAL DE  
PRÉVENTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET  
ASSIMILÉS 2024 - 2029**

# INTRODUCTION

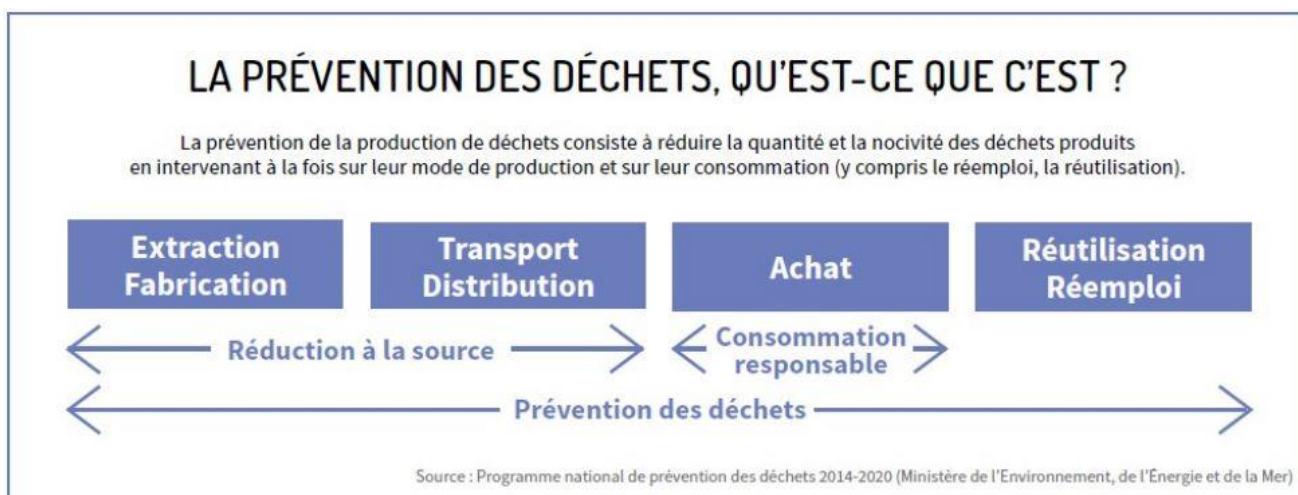
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs présents sur le territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA). Les DMA regroupent les ordures ménagères résiduelles (OMR), la collecte sélective (emballages, verre et papier) et les déchets réceptionnés en déchèterie.

Le PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets,
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

1. le Programme national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD) ;
2. les plans régionaux de prévention et gestion des déchets (dangereux, non dangereux et BTP) ;
3. les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012, portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.



La prévention porte sur les étapes amont du cycle de vie du produit, avant la prise en charge du déchet par un opérateur ou par la collectivité.

Les objectifs sont les suivants :

- Diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques (prévention quantitative) ;
- Diminuer la nocivité des déchets (prévention qualitative) lors de la conception des produits par les entreprises par l'utilisation de produits moins dangereux.

Il sera conduit sur une durée de 6 ans, de 2024 à 2029. Pour élaborer et suivre ce programme, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été constituée. Elle regroupe des élus, des acteurs du territoire, des représentants de l'ADEME, du Sittom-mi et de la Région.

A partir du diagnostic, la CCES s'est prononcée pour articuler le PLPDMA selon les axes suivants :

1-Être éco-exemplaire	5-Réduire les biodéchets	8-Accompagner les entreprises
2-Sensibiliser	6-Augmenter la durée de vie des objets	
4-Lutter contre le gaspillage alimentaire	7-Promouvoir la consommation responsable	

# FICHES ACTIONS

1-Être éco-exemplaire	FA 1	Diagnostique interne
	FA 2	Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets
2-Sensibiliser	FA 3	Sensibilisation du grand public
	FA 4	Sensibilisation des scolaires
	FA 5	Communication médias disponibles
4-Lutter contre le gaspillage alimentaire	FA 6	Fournir une boîte à outils
	FA 7	Accompagner un établissement scolaire
5-Réduire les biodéchets	FA 8	Promouvoir le jardinage au naturel
	FA 9	DV - accompagnement des communes
	FA 10	DV - ateliers récurrents à destination des habitants
	FA 11	DV-aide à la location de broyeurs pour les ménages
	FA 12	DV-sensibilisation au broyage
	FA 13	Encourager le compostage individuel
	FA 14	Compostage partagé : accompagnement de toute structure faisant la demande. Une par an.
	FA 15	Collecte séparée des biodéchets
6-Augmenter la durée de vie des objets	FA 16	Repair café
	FA 17	Collaboration avec la recyclerie Effet papillon
	FA 18	Espace réemploi future déchèterie
7-Promouvoir la consommation responsable	FA 19	Stop pub
	FA 20	L'événement Zéro Déchets de Baud Com : l'Échappée
8-Accompagner les entreprises	FA 21	Action transversale avec le service développement économique.
	FA 22	Diagnostic déchets en entreprise

## **AXE 1. L'éco-exemplarité : Une action incontournable**

Pour rappel : 5 à 15 % des déchets des territoires sont produits par les acteurs publics.

La réduction des déchets issus du fonctionnement comme de la mise en œuvre des politiques publiques :

- Par leurs agents et les activités de leurs services et directions ;
- Par les collectivités et communes de leur territoire ;
- Par les établissements et sites liés à une compétence de la collectivité

### **→ Action 1 - Diagnostic déchet et accompagnement**

Sont concernés les différents services de Baud communauté, les mairies et leurs services, les écoles...

Cette action a pour but de rendre nos services moteurs du changement que l'on demande aux habitants.

**Indicateur** : Nb d'établissements impactées

**Objectif** : 3 établissements par an

**ETP** : 0.01

### **→ Action 2 - Organiser des évènements internes**

Ex : vide dressing, fresque des déchets, visite de la recyclerie...

**Indicateur** : Nb d'actions

**Objectif** : 2 par an

**ETP** : 0.01

## **AXE 2. Sensibiliser le public : Des actions récurrentes**

Informé et sensibiliser l'ensemble des ménages et les établissements scolaires.

### **→ Action 3 - Animations lors des temps forts**

Les temps forts de l'année :

- le Blavet au naturel, mi-mars, qui coïncide avec la semaine « Tous au compost »
- la semaine européenne du développement durable, fin septembre/début octobre,
- la semaine européenne de réduction des déchets, 3ème semaine de novembre.

**Indicateur** : Nb de personnes impactées

**Objectif** : 150 par an

**ETP** : 0.05

**Coût** : 1000 €/an

→ **Action 4 - Animations scolaires**

La présence dans les écoles est importante pour éduquer dès le plus jeune âge. Cela permet aussi d'impacter les parents indirectement car l'enfant en parlera dans son foyer.

- Animations sur la réduction et le tri.
- Visite de la recyclerie du territoire
- visite du centre de tri Paprec au Rheu

**Indicateur** : Nb de personnes impactées

**Objectif** : 300 par an

**ETP** : 0.2

**Coût** : 300 €/an

→ **Action 5 - Communication médias disponibles**

Intensifier l'information sur les solutions de réduction :

- Sur la page « Réduction des déchets »,
- Dans la page des informations sur la déchèterie,
- Par le biais de publication sur Facebook,
- Dans les publications communales,
- Dans les publications du SITTO MMI
- En réponse aux courriels ou appels des habitants

**Indicateur** : Nb de personnes impactées

**Objectif** : 1000 par an

**ETP** : 0.26

**AXE 3. Le gaspillage alimentaire**

L'objectif national vise à réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50% par rapport à son niveau de 2015 notamment dans la restauration collective.

La loi Egalim rend la lutte contre le gaspillage obligatoire pour les établissements scolaires.

→ **Action 6 - Fournir une boîte à outil**

Création d'une boîte à outils simple contenant fiches pratiques, livret recettes et bonnes adresses et communication sur le site web.

**Indicateur** : Nb de personnes impactées

**Objectif** : 100 par an

**ETP** : 0.01

→ **Action 7 - Accompagnement d'au moins 1 établissements/an**

Accompagnement des cantines scolaires en 5 étapes :

1. Création d'une équipe projet
2. État des lieux,
3. Mise en place d'actions,
4. Bilan,
5. Valorisation du projet

**Indicateur** : Nb de personnes impactées

**Objectif** : 100 par an

**ETP** : 0.03

**AXE 4. Les biodéchets**

C'est le levier principal pour la diminution des déchets du territoire, il représente pratiquement la moitié (46%) des tonnages en déchèterie.

→ **Action 8 - Promouvoir le jardinage au naturel**

Proposer une animation (ou plus si capacité) lors de la quinzaine « le Blavet au naturel ».

**Indicateur** : Nb de personnes impactées

**Objectif** : 150 par an

**ETP** : 0.01

→ **Action 9 - DV - accompagnement des communes**

Faire appel à un prestataire pour faire un diagnostic et des propositions d'actions à chaque service espaces verts des communes, dans la continuité de ce qui a été initié en 2021.

**Indicateur** : Nb de communes

**Objectif** : 2 par an

**ETP** : 0.01

**Coût** : 2000 €/an

→ **Action 10 - DV - ateliers récurrents à destination des habitants**

- Proposer 1 atelier tous les 2 mois sur les thèmes du compostage, de l'utilisation des ressources du jardin, de la biodiversité. Sur les 6 communes, soit 1 par commune et par an.

- En appuis avec un relai local, un jardin exemplaire.

- Engager un prestataire spécialiste des biodéchets pour animer ces ateliers.

**Indicateur** : Nb de personnes participantes

**Objectif** : 200 par an

**ETP** : 0.03

**Coût** : 2500 €/an

→ **Action 11 - DV-aide à la location de broyeurs pour les ménages**

En partenariat avec un loueur du territoire : Breizh Motoculture, proposer sur présentation de justificatifs une aide à la location de broyeur selon une grille établie avec le loueur par convention.

**Indicateur** : Nb de foyers

**Objectif** : 500 par an

**ETP** : 0.01

**Coût** : 13 500€/an

→ **Action 12 - DV-sensibilisation au broyage**

Organiser avec le chantier nature et patrimoine 2 campagnes de broyage/an sur les communes. Le but de ces ateliers est de présenter aux habitants les outils et les techniques pour broyer leurs végétaux et ainsi éviter d'aller en déchèterie les déposer.

**Indicateur** : Nb de personnes participantes

**Objectif** : 250 par an

**ETP** : 0.03

**Coût** : 2500 €/an

→ **Action 13 - Encourager le compostage : distribution de composteurs accompagnée d'une formation/sensibilisation au jardinage au naturel**

Distributions de composteurs (120/an à raison de 10 par mois) accompagnées d'une formation aux bases du compostage dont une séquence sensibilisation au jardinage au naturel et à la biodiversité.

**Indicateur** : Nb de foyers

**Objectif** : 120 par an

**ETP** : 0.05

**Coût** : 6000 €/an

→ **Action 14 - Compostage partagé : accompagnement à la mise en place**

L'accompagnement de toute structure en faisant la demande suivant les étapes recommandées pour le montage d'un projet que l'on souhaite autonome.

**Indicateur** : Nb de sites

**Objectif** : 1 par an

**ETP** : 0.01

**Coût** : 300 €/an

→ **Action 15 - Accompagnement de la collecte séparée des biodéchets**

Promotion et communication de cette collecte avec la distribution de bioseaux. Intégré dans le fond vert.

**Indicateur** : Nb de bioseaux distribués

**Objectif** : 120 par an

**ETP** : 0.01

**Coût** : 360 €

**AXE 5. La durée de vie**

Encourager le prolongement de la durée de vie des objets est un objectif national :

- Loi AGECE (2020) : le fond réemploi et réparation, l'indice de réparabilité,
- Une promotion de la réparation à l'échelle nationale ex : longue vie aux objets

→ **Action 16 - Repair café**

Organisation d'ateliers mensuels de réparation, animation du groupe de bénévoles réparateurs et communication jusqu'à l'autonomie du groupe par la création d'une association.

**Indicateur** : Nb de personnes impactées

**Objectif** : 120 par an

**ETP** : 0.08

**Coût** : 500 €/an

→ **Action 17 - Collaboration recyclerie Effet papillon**

Travail conjoint sur la communication et la sensibilisation à la réduction des déchets, notamment à destination des écoles.

**Indicateur** : Nb d'actions conjointes

**Objectif** : 10 par an

**ETP** : 0.02

**Coût** : 1000 €

→ **Action 18 - Espace réemploi future déchèterie**



Etude en cours sur la création d'un espace dédié au réemploi dans la future déchèterie.

### **AXE 6. La consommation responsable**

Interroger les pratiques de consommation : du besoin d'achat à la fin de vie, en passant par l'utilisation

#### → **Action 19 - Renforcer le dispositif « Stop Pub »**

Distribution systématique avec le courrier des nouveaux arrivants, disponible dans les accueils de Baud Communauté, les mairies et distribution à toutes les animations en rapport. (583 envoyés en 2022)

**Indicateur** : Nb d'autocollants distribués

**Objectif** : 500 par an

#### → **Action 20 - L'événement culturel Zéro Déchets de Baud Communauté : l'Échappée**

Collaboration avec le service culture pour l'organisation d'un festival exemplaire en matière de réduction et de tri des déchets et la sensibilisation avec des stands proposant des outils sur ce thème.

**Indicateur** : Nb de personnes impactées

**Objectif** : 500 par an

**ETP** : 0.02

### **AXE 7. Accompagner les entreprises**

#### → **Action 21 - Action transversale avec le service développement économique**

Tirer profit des compétences du service développement économique et de son réseau pour promouvoir l'économie circulaire. Par exemple : promotion des rencontres territoriales sur la thématique de l'économie circulaire.

**Indicateur** : Nb d'actions

**Objectif** : 3 par an

**ETP** : 0.01

*Stéphanie CHEMIN évoque la création d'un Kit d'écoconception que Sylvie LETOUCHE de Ploërmel a élaboré et qui pourrait nous être transmis.*

#### → **Action 22 - Diagnostic déchets en entreprise**

Proposer à des entreprises du territoire un accompagnement pour une meilleure gestion de leurs déchets.

**Indicateur** : Nb d'entreprises

**Objectif** : 2 par an

**ETP** : 0.01

# TABLEAU BILAN DES AXES, DES ACTIONS ET DES COUTS

Axes thématiques (selon l'ADEME)	FA	Nom	Indicateur	6 années du PLPDMA		
				Obj.	ETP	€
1-Être éco-exemplaire	FA 1	Diagnostics interne	Nb d'établissements impactés	18	0,08	0
	FA 2	Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets	Nb d'actions	12	0,08	0
2-Sensibiliser	FA 3	Sensibilisation du grand public	Nb de personnes impactées	900	0,31	6000
	FA 4	Sensibilisation des scolaires	Nb de personnes impactées	1800	1,20	1800
	FA 5	Communication médias disponibles	Nb de personnes impactées	6000	1,57	
4-Lutter contre le gaspillage alimentaire	FA 6	Fournir une boîte à outils	Nb de personnes impactées	600	0,08	
	FA 7	Accompagner un établissement scolaire	Nb de personnes impactées	600	0,21	
5-Réduire les biodéchets	FA 8	Promouvoir le jardinage au naturel	Nb de personnes impactées	900	0,05	
	FA 9	DV - accompagnement des communes	Nb de communes	6	0,03	6000
	FA 10	DV - ateliers récurrents à destination des habitants	Nb de personnes impactées	1200	0,17	15000
	FA 11	DV-aide à la location de broyeurs pour les ménages	Nbre de foyers	3000	0,05	81000
	FA 12	DV-sensibilisation au broyage	Nb de personnes impactées	1500	0,17	3600
	FA 13	Encourager le compostage individuel	Nbre de foyers	720	0,31	36000
	FA 14	Compostage partagé : accompagnement de toute structure faisant la demande. Une par an.	Nbre de site	51	0,05	1800

	FA 15	Collecte séparée des biodéchets	Nb de bioseaux	702	0,12	2106
6-Augmenter la durée de vie des objets	FA 16	Repair café	Nb de personnes impactées	720	0,47	3000
	FA 17	Collaboration avec la recyclerie Effet papillon	Nb d'actions conjointes	60	0,13	6000
	FA 18	Espace réemploi future déchèterie	Surface dédiée au réemploi	Inconnue en 2023		
7-Promouvoir la consommation responsable	FA 19	Stop pub	Nb d'autocollant envoyés	3000	0,00	
	FA 20	L'événement Zéro Déchets de Baud Com : l'Échappée	Nb de personnes impactées	3000	0,12	
8-Accompagner les entreprises	FA 21	Action transversale avec le service développement économique.	Nb d'actions	18	0,05	
	FA 22	Diagnostic déchets en entreprise	Nb d'entreprises	12	0,05	

## Synthèse des coûts totaux annuels des actions :

---

	2024			2025			2026			2027		
	Obj.	ETP	€	Obj.	ETP	€	Obj.	ETP	€	Obj.	ETP	€
Budgets annuels			28 060			28 060			28 060			26 060
ETP		0,89			0,89			0,89			0,88	
Nb d'établissements impactés	5			5			5			5		
Nb d'actions	15			15			15			15		
Nb de personnes impactées	2870			2870			2870			2870		
Nb de communes	2			2			2					
Nbre de foyers	621			630			630			630		
Nb de bioseaux	120			120			120			120		

	2028			2029			6 années du PLPDMA		
	Obj.	ETP	€	Obj.	ETP	€	Obj.	ETP	€
			26 006			26 060			162 306
		0,88			0,88				
	5			5			30		
	15			15			90		
	2870			2870			17 220		
							6		
	630			630			3771		
	102			120			702		

**Avis de la CCES :**

**Avis favorable de la commission sur le plan d'actions proposé ci-dessus.**